

caution bancaire pour societé

Par joys, le 10/10/2010 à 11:25

joys; bonjour à tous je suis caution bancaire sur un près de ma société qui à déposé le bilan la banque me réclame la somme de 26000€, mes je suis en séparation de biens et la propriété appartient à ma femme comment puis je faire pour me défendre, car je ne travil plus et pas droit au chomage merci de votre réponse.

Par Domil, le 10/10/2010 à 14:16

Vous défendre de quoi ? Vous contestez la dette ?

Par joys, le 10/10/2010 à 15:25

bonjour je ne conprend pas votre réponse je suis caution solidaire sur ce prés bancaire merci de votre réponse

Par Domil, le 10/10/2010 à 17:16

et vous voulez quoi?

Par joys, le 10/10/2010 à 17:41

re je voudrai savoir si la banque peut m'obliger à payer sur mes biens persso et si il et possible de contester la créance, car l'avocat de la banque me dit quel va demander une saisi sur le bien imobilier de ma femme merci de votre réponse

Par Domil, le 10/10/2010 à 20:57

Vous devez aller voir un avocat pour voir si l'engagement de caution est bien valide.

S'il y a, un jour, saisie, vous devrez produire à l'huissier votre contrat de mariage et sur chaque bien produire la facture/acte de propriété au nom de votre femme.

Par joys, le 11/10/2010 à 06:25

merci de votre réponse joys